

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le douze du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 5 juillet 2023

Absent excusé : M. André DUBOURG (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Daniel BONHOMME, M. Yves BIGOT (a donné procuration de vote à M. FOURRIER), Mme Delphine COLUSSI (a donné procuration de vote à M. GOBICHON)

**DELIBERATION 58/2023 – JUMELAGE AVEC NEUENKIRCHEN –
SAINT-BRELADE – PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES
SEJOURS DANS LE CADRE DU JUMELAGE (ENFANTS)**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

Afin de re-dynamiser le jumelage avec Neuenkirchen, Monsieur Le Maire propose d'apporter une aide financière aux enfants (enfants domiciliés à saint-broladre, qui fréquentent l'Ecole du Vieux Chêne) qui accompagneront leurs parents lors des séjours d'échange avec la ville de Neuenkirchen.

A la question de Mme CHARMEUX, M. FOURRIER répond que la jeunesse est un critère retenu pour l'attribution de subventions par les organismes européens, en faveur du comité de jumelage.

Monsieur Le Maire évoque également l'idée de jumeler la commune de Saint-Broladre avec celle de Saint-Brelade à Jersey, sans fragiliser le jumelage avec Neuenkirchen.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le financement des voyages des enfants domiciliés à saint-broladre, qui fréquentent l'Ecole du Vieux Chêne, qui accompagneront leurs parents lors des séjours d'échange avec la ville de Neuenkirchen en Allemagne. Cette dépense sera prise en charge par la Commune qui inscrira les crédits suffisants dans le budget.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à contacter la ville de Saint-Brelade à Jersey, pour aborder l'idée un jumelage avec Saint-Broladre.**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 21 juillet 2023
et transmission en Préfecture, le 21 juillet 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh



Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU

